## Séance du 20 juin 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à dix neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE Maire.

Convocation et affichage: 12 juin 2014

La séance a été publique

<u>Présents</u>: MM PERRUCHE -VERNE - Mmes MOREL DA COSTA - Mme LAURENT - MM. MANIGAND- GREUSARD - Mmes ARTERO- FERNANDEZ - MM. - HUDELEY - AMET - Mmes LESSELLIER- COLLARD - M. DURANDIN - Mme GUILLOMIN MARCHIONINI

<u>Excusés</u>: Mmes TURCHET (pouvoir à Mme LESSELLIER) - DESPLANCHES Nadège (pouvoir à Mme FERNANDEZ) – MM. JANEY (pouvoir à M. DURANDIN)\_MM. PETRE (pouvoir à M. VERNE) – VERDIN (pouvoir à Mme LAURENT)

Mme Noreen LESSELLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- Election de cinq délégués titulaires et de trois délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs
  - ✓ est joint l'arrêté préfectoral du 11 juin 2014 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs.
- Achat de 19 m² de terrain rue du Gros Chêne

\*\*\*\*\*

L'élection fait l'objet d'un Procès verbal en trois exemplaires originaux

Deux listes sont présentées afin d'élire CINQ délégués et TROIS suppléants

**CAP AVENIR CROTTET** 

AVEC VOUS POUR CROTTET

Après vote à bulletin secret : sur les 19 votants, 15 VOIX sont obtenues par CAP AVENIR CROTTET

4 voix pour AVEC NOUS POUR CROTTET.

Les résultats sont donc les suivants :

## Délégués élus

PERRUCHE DANIEL (liste CAP AVENIR CROTTET)
DA COSTA Claire (liste CAP AVENIR CROTTET)
VERNE Jean-Luc (liste CAP AVENIR CROTTET)
LAURENT Joëlle (liste CAP AVENIR CROTTET)
DURANDIN Patrick (liste AVEC NOUS POUR CROTTET)

## Délégués suppléants élus

PÊTRE Dominique (liste CAP AVENIR CROTTET) ARTERO Janine (liste CAP AVENIR CROTTET) HUDELEY Laurent (liste CAP AVENIR CROTTET)

Le premier exemplaire est affiché immédiatement à la clôture du scrutin à 20 heures Le deuxième exemplaire est conservé aux archives de la mairie.

Le troisième exemplaire avec toutes les autres pièces annexées est transmis au Préfet.

\*\*\*\*\*

A l'issue de l'élection, le sujet mis a l'ordre du jour « Achat de terrain rue du Gros Chêne pour 19 m² » n'a pas été présenté.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à vingt heures.

	ı		^	ı	1
PERRUCHE	VERNE	MOREL	PÊTRE	LAURENT	MANIGAND
		DA COSTA			
			Excusé		
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN	GREUSARD	HUDELEY	AMET
		Excusé			
LESSELLIER	DESPLANCHES	TURCHET	COLLARD	DURANDIN	GUILLOMIN
					MARCHIONINI
	Excusée	Excusée			
JANEY					•
Evousó					